Pas de pourvoi en cassation pour le bourreau de Laâqiba

Page 5

HEURTS À ANNABA

PLUSIEURS ARRESTATIONS, DES BLESSÉS ET DES DÉGÂTS MATÉRIELS

Page 3

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5512 - LUNDI 27 JUIN 2016

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



RÉGIME ÉLECTORAL

LES BATAILLES DES POURCENTAGES

Le projet de loi organique relatif au régime électoral aura suscité toutes les passions à l'APN. Avec celui concernant la Haute instance indépendante de surveillance des élections, ce projet a mobilisé l'opposition, toutes sensibilités confondues, en raison surtout de certaines de ses dispositions, notamment la fameuse règle des 5% des voix (articles 73 et 94).Un pourcentage que certains députés du FLN veulent hisser à 7%, alors que les partis de l'opposition considèrent cela comme un taux «éliminatoire». Page 3





LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE TRÈS ANIMÉE À ALGER

EXCLUSIVITÉ POUR LE PATRIMOINE NATIONAL

En ce moment, la vie culturelle et artistique atteint des sommets le soir dans la capitale, à partir de 22 heures. Le caractère fondamental de cette animation consiste dans le fait qu'elle soit exclusivement dédiée au patrimoine national, notamment l'andalou et le chaâbi.

Page 24

ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL : LE SERBE MILOVAN RAJEVAC NOUVEAU SÉLECTIONNEUR



Le technicien serbe Milovan Rajevac est le nouveau sélectionneur de l'équipe nationale de football, a annoncé hier la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

INFORMATIQUE

Netas signe avec Sonatrach un contrat de 51 millions de dollars

LE 19 JUIN DERNIER, l'intégrateur informatique turc Netas a remporté son premier gros contrat auprès du groupe Sonatrach, c'est ce qu'a révélé une source proche de la Sonatrach.
La même source a ajouté que, pour un montant de près de 51 millions de dollars, le groupe turc préparera, en amont, différents sites de la compagnie d'Etat Sonatrach à l'harmonisation de son outil informatique ; un grand chantier connu en interne sous le nom de code COE (Common Operating Environment).
A l'origine, la direction centrale informatique de la Sonatrach avait au départ, confié ce marché à la filiale tunisienne d'IBM, en avril dernier, pour 55,5 millions de dollars, explique toujours la source.
Cette dernière nous a affirmé aussi qu'une réévaluation fort opportune des offres techniques et financières a rebattu les cartes en faveur du groupe turc, au détriment de la filiale tunisienne d'IBM.
Pour rappel, coté à la Bourse d'Istanbul, Netas est très lié aux militaires turcs. Ceux-ci comptent parmi ses plus grands clients et la Fondation pour le renforcement des forces armées (TSKGV) en est actionnaire à 15%.
Ces références ont visiblement inspiré confiance au ministère algérien de la Défense nationale qui lui avait confié en 2015 la modernisation de son réseau IP.
L'opérateur téléphonique Mobilis, filiale d'Algérie Télécom, lui a aussi demandé, cette même année, d'optimiser ses infrastructures 2G et 3G.
De quoi gonfler le chiffre d'affaires de l'intégrateur informatique turc Netas qui, en l'espace de deux ans, s'est imposé sur marché algérien tout en devenant un sérieux client pour les plus grands groupes économiques du pays.

S. A.

MUSTAPHA GUITOUNI, NOUVEAU PDG DE SONELGAZ

MUSTAPHA GUITOUNI vient d'être désigné PDG de Sonelgaz en remplacement de Noureddine Bouterfa, nommé ministre de l'Energie lors du dernier remaniement ministériel.Le nouveau patron de la société est unancien premier responsable de la Société de distribution d'électricité d'Alger (SDA). Il sera installé aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions par le ministre qui a également désigné Abdelkader Choual au poste de président de l'Autorité de régulation de l'électricité et du gaz (AREG). Ce dernier était directeur financier à Sonelgaz. **S. T.**

BILAN DE SONATRACH

Légère baisse de la production d'hydrocarbures en 2015

La production de Sonatrach en hydrocarbures primaires s'est établie à 191 millions de TEP tous produits confondus en 2015, soit une baisse de 4,2 millions de TEP par rapport à 2014, a indiqué hier son PDG Amine Mazouzi.

Cette production réalisée a représenté 99,3% de l'objectif du plan de 2015, a précisé M. Mazouzi lors d'une conférence de presse dans laquelle il a présenté le bilan et les perspectives de ce groupe pétrolier national. Cette légère baisse, prévue dans les plans 2013 et 2014, s'explique par «l'effet combiné du glissement de certains projets avec le déclin naturel de certains gisements matures», a-t-il détaillé.



Selon lui, la production de 2015 aurait été de 192,5 millions de TEP (plus de 100% des objectifs) sans les arrêts pour révision triennale au niveau des gisements gaziers importants programmés.
Par catégorie d'hydrocarbures, la production primaire de pétrole brut a été de 49 millions de tonnes en 2015 alors que la prévision tablait sur un volume de 50,4 millions de tonnes (97% de l'objectif). Mais la production de pétrole brut durant les quatre premiers mois de 2016 a atteint près de 100% des prévisions, selon le premier responsable de la Sonatrach.
Concernant la production primaire de gaz naturel en 2015, elle a dépassé de 2,14 milliards m3 l'objectif de production en effort propre. Ce qui a permis de compenser un manque de production primaire réalisée en association avec les compagnies étrangères, qui est de l'ordre de 2,39 milliards m3, dû principalement aux reports à 2016 de la mise en service du projet de compression d'In Amenas et de la mise en service des gisements sud d'In Salah phase 2.
En matière de gaz de vente, grâce à l'optimisation de certains gisements matures, un supplément de 3,1 milliards m3 a é té dégagé, ce qui a permis de dégager un supplément de plus de 1,1 million de TEP à l'exportation. Par ailleurs, l'année 2015 a permis de confirmer le retour attendu des GPL avec une production de 8,4 millions de tonnes alors que l'objectif était de 8,2 millions de tonnes. Le segment raffinage a connu une production de 29,3 millions de tonnes de produits raffinés pour une prévision de 27,7 millions de tonnes, soit un taux de réalisation de 106%.
M. Mazouzi a ainsi fait savoir que le bon fonctionnement des raffineries a permis de dégager une production additionnelle de 500.000 tonnes de gasoil, réduisant d'autant les importations. Quant aux complexes de liquéfaction de gaz naturel, elles ont produit 26,8 millions m3 de GNL en 2015 pour une prévision de 27 millions m3. Cet écart s'explique par des arrêts techniques consécutifs à la mise en service du nouveau complexe GL3Z, selon lui.
Par ailleurs, les ventes de la Sonatrach, sur les marchés interne et externe, ont été en 2015 légèrement supérieures aux objectifs: 53,5 millions de TEP ont été vendus sur le marché national tandis que 98,1 millions de TEP ont été exportés.
Selon M. Mazouzi, le groupe Sonatrach table sur une augmentation de 10% de ses exportations en hydrocarbures en 2016. Mais avec des prix moyens de pétrole qui ont reculé pour passer de 99,41 dollars en 2014 à 52,13 dollars en 2015, le chiffre d'affaires à l'exportation de la Sonatrach a baissé à 33,19 milliards de dollars en 2015 contre 58,45 milliards de dollars en 2014 (-43%). Par contre, le chiffre d'affaires sur le marché national, incluant la revente de produits pétroliers importés, à été de 297 milliards DA en 2015, en hausse de 4,46% par rapport à 2014. Cette augmentation résulte de l'augmentation de la consommation nationale de gaz naturel et des carburants, a expliqué M. Mazouzi. La fiscalité versée à l'Etat par Sonatrach a été de 2.204 milliards DA en 2015.

M. B.

LES ACTIVITÉS MARITIMES EN PLEINE MUTATION

Le secteur s'ouvre enfin au privé

UNE LIGNE MARITIME urbaine Cherchell-Alger sera ouverte, dès l'après-ramadhan, soit immédiatement après le parachèvement des travaux d'aménagement en cours, au port de Cherchell (Tipasa), selon les propos du directeur du transport de la wilaya Salhi Ayachi repris par l'APS : «Nous procédons aux dernières retouches en vue du parachèvement des préparatifs inhérents au lancement d'une ligne maritime urbaine Cherchell-Alger, après le ramadhan, dans l'attente de l'ouverture d'une deuxième ligne Tipasa-Alger dans les prochaines semaines», a indiqué Salhi Ayachi a fait part d'efforts intenses en vue d'éviter tout retard dans l'ouverture de cette deuxième ligne maritime, dont l'exploitation interviendra, selon lui, au plus tard deux semaines après la mise en service de la ligne Cherchell-Alger soulignant, en outre, l'importance de ces deux lignes dans la prise en charge du flux des touristes, qui optent pour ces deux régions en saison estivale. Ces deux lignes maritimes seront desservies par deux bateaux de transport de voyageurs, pris en location par l'Entreprise nationale de transport maritime des voyageurs (ENTMV), d'une capacité de 320 places chacun. Le directeur général de l'ENTMVavait annoncé auparavant l'ouverture de la ligne maritime Cherchell-Alger pour le 15 juin courant dans le cadre du programme de transport maritime urbain, avait- il indiqué. Il avait signalé la programmation pour cette ligne de deux rotations, les vendredis et samedis. Le ministère des Transports a décidé d'ouvrir les activités de plaisance maritime au privé qui pourra investir dans le transport maritime urbain, les balades en mer, la création de bateaux restaurants amarrés à quai ou itinérants…C'est le directeur général de la Marine marchande et des ports auprès du ministère des Transports et Travaux publics, M. Mohamed Ibn Boushaki, qui a révélé cette information hier sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale.Avouant le manque de marinas pour recevoir les activités maritimes de plaisance, M. Boushaki, tout en avouant «de sérieux retards dans ce domaine», ajoute que dans l'attente de la création de ces structures, les ports de pêche pourront, pour un temps, s'y substituer.Par ailleurs, l'invité de l'émission a indiqué qu'après les dessertes reliant dans les deux sens, Alger à El Djamila, puis à Béjaïa, il est prévu d'étendre cette dernière ligne jusqu'au port de Djendjen et inaugurer une troisième reliant, cette fois, la capitale à Tipasa et Cherchell. Il fait également état de la création d'une ligne entre le port d'Oran et celui d'Ain El Turk. **S.T**

Brexit : l'Algérie pour le renforcement du partenariat avec Londres et l'UE

L'ALGÉRIE ŒUVRERA à «l'élargissement» et à «l'approfondissement» du partenariat avec le Royaume-Uni et à donner un «nouvel élan» à l'Accord d'association la liant avec l'Union européenne (UE), a affirmé hier à Alger, le Porte-parole du ministère des Affaires étrangères (MAE), Abdelaziz Benali Chérif, en réaction à la sortie du Royaume-Uni de l'UE. «L'Algérie a pris note du choix du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne. Cette décision souveraine du peuple du Royaume-Uni a créé une situation nouvelle susceptible d'avoir un impact profond sur les relations internationales ainsi que sur la sphère de la coopération de l'Europe avec le reste du monde», a précisé M. Benali Chérif, dans une déclaration. Rappelant que l'Algérie «est engagée dans l'édification d'un partenariat bilatéral multiforme et fructueux» avec le Royaume-Uni, il a soutenu que le pays «continuera d'oeuvrer à l'élargissement et à l'approfondissement des relations bilatérales dans l'intérêt des deux pays». Dans le même temps, «l'Algérie œuvrera, à travers notamment l'évaluation et l'actualisation en cours de son Accord d'Association avec l'Union européenne», a-t-il poursuivi, soulignant que cela se fera en donnant «un nouvel élan à ce partenariat stratégique dont elle attend des résultats satisfaisants pour les deux parties».
L'Algérie souhaite que «le processus de retrait effectif du Royaume-Uni puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles afin d'éviter ou de minimiser, dans un monde globalisé et interdépendant, les turbulences éventuelles consécutivement à ce développement qui affecte structurellement la construction européenne», a poursuivi Benali Chérif, concluant que «l'Algérie continuera à suivre attentivement les développements de cette question». **S. N.**

SÉANCE PLÉNIÈRE À L'APN

Batailles autour des taux de pourcentage

Le projet de loi organique relatif au régime électoral aura suscité toutes les passions à l'APN. Avec celui concernant la Haute instance indépendante de surveillance des élections, ce projet a mobilisé l'opposition, toutes sensibilités confondues, en raison surtout de certaines de ses dispositions, notamment la fameuse règle des 5% des voix (articles 73 et 94).

Un pourcentage que certains députés du FLN veulent hisser à 7%, alors que les partis de l'opposition considèrent cela comme un taux «éliminatoire», d'autant que le calcul des voix se base sur les scores réalisés lors des élections législatives ou municipales de 2012.

Ces mêmes élections sont déjà dénoncées par l'opposition, qui pense avoir été pénalisée à l'époque par le FLN et l'administration favorable aux partis de la mouvance gouvernementale, critiquant la fraude et le manque de transparence durant tout le processus de ces élections.

Le ministre a tenté hier matin de rassurer en présentant brièvement ce projet de loi controversé, avant de laisser aux députés, avec un droit de 10 minutes de parole, le soin d'apporter des éclairages ou de faire des propositions. Ce fut une séance plénière assez tendue, d'autant que le FLN ne cache point sa satisfaction d'avoir imposé la règle dite du «taux». En effet, la loi électorale stipule que les partis politiques qui n'ont pas dépassé les 5% des voix sont éliminés et leurs scores obtenus sont versés aux partis rivaux. Une règle assez complexe et compliquée, bien qu'elle arrange surtout les grands partis nationaux comme le FLN et le RND.

L'opposition n'hésite pas à parler de «génocide» de la démocratie, comme le rappelle le FFS qui a boycotté la séance d'hier, estimant que c'est inutile de dénoncer un système de fraude, «dont les instruments résident essentiellement en amont: élaboration de la loi électorale sur mesure, contrôle du fichier électoral, partialités de l'administration, le rôle de l'argent sale et l'orientation du vote des corps constitués».

Pour le FFS, lit-on dans son communiqué d'hier, c'est la «continuation de la judiciarisation du politique et la poursuite de la fuite en avant autoritaire qui aggrave la crise nationale». Même réaction chez les islamistes, qui dénoncent encore une fois l'instrumentalisation des lois pour imposer le diktat du pouvoir et ses partisans. Selon leurs assertions, on «veut écarter toute l'opposition des prochaines élections et on veut vider les institutions nationales et les assemblées populaires des voix discordantes». Des députés de l'opposition évoquent une «menace de disparition de vrai contre-pouvoir démocratique au sein des instances républicaines comme l'APN et l'APC.»

Ainsi, sur les 2 002 articles que compte le texte sur le régime électoral, des dizaines font polémique ou demeurent ambigus aux dires des parlementaires de l'opposition.

Ces derniers étaient durant tout le week-end sur le qui-vive. Ils ont mené des consultations effrénées afin d'unifier leurs voix et de s'entendre sur la manière de dénoncer le débat en plénière ou carrément le vote prévu aujourd'hui. Des députés de sept partis politiques, le FFS, le PT, le FJD de Djaballah, le MSP, El Islah, Ennahdha(ces trois formations constituent l'Alliance de l'Algérie verte) et le parti Karama ont multiplié les rencontres en coulisses.

Des observateurs pensent que le vote de demain pourrait bien ressembler au scénario du vote sur la Loi des Finances 2016, quand des députés de l'opposition ont manifesté à l'intérieur de l'hémicycle, créant une anarchie totale. Une situation qui avait failli dégénérer en bagarre générale.

Un scénario qui n'est pas loin (c'était au mois de novembre dernier) et dont une partie de l'opposition semble vouloir s'y préparer.

D'ailleurs, la journée d'aujourd'hui est très attendue (en raison d'une planning endiablé en plein mois de Ramadhan), puisque on va adopter certainement six projets de loi, dont deux ordonnances relatives à l'obligation de réserve imposée aux retraités de l'ANP et le personnel réserviste, du code de l'investissement et un autre régissant la fonction des commissaires-priseurs, le règlement budgétaire 2013, et la loi régissant les relations entre les deux Chambres parlementaires et le gouvernement.

Des lois organiques, très délicates et qui méritent une plus grande attention, selon l'opposition, qui semble lire à travers ce programme chargé des «arrières pensées» de la part du gouvernement.

ILS VEULENT RENCONTRER SELLAL AFIN DE SURSEOIR A LA DECISION DE LA RETRAITE À 60 ANS

Seize syndicats préparent une forte riposte dès la rentrée sociale

SEIZE syndicats autonomes, issus de plusieurs secteurs, se sont rencontrés samedi dernier à Alger pour examiner la question de la retraite à la lumière de la décision de la dernière tripartite fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans, et sont tombés d'accord sur une action de protestation de grande envergure qu'ils comptent entamer dès la prochaine rentrée sociale, dans le cas où l'Exécutif refuse de surseoir à cette décision, selon une source syndicale qui a préféré l'anonymat.

Selon cette source, le principe de la grève générale est accepté par tous, mais les acteurs divergent sur la nature de l'action : sit-in devant la chefferie du gouvernement ou marche de protestation suivie de mots d'ordre dans un lieu qui reste à déterminer, étant donné que la capitale est interdite de toute manifestation. Les syndicats représentant plusieurs secteurs dont l'éducation, la santé, les affaires religieuses, l'administration publique, l'énergie (Sonelgaz) et la formation professionnelle, qui se sont donné rendez-vous au siège de l'Union nationale des personnels de l'éducation, ont décidé de se retrouver une seconde fois la semaine prochaine pour arrêter définitivement le plan d'action ainsi que la marche à suivre : «La dernière tripartite dont les décisions ont été approuvées par l'UGTA traduit les intentions futures du gouvernement envers la classe ouvrière», ont-ils indiqué dans un communiqué sanctionnant la réunion. «Au moment où les travailleurs étaient en attente de décisions courageuses à même de développer une forte activité économique et diversifier les sources de richesses en dehors du secteur des hydrocarbures pour résorber le chômage et développer les ressources financières de la Caisse nationale des retraites, le Premier ministre Abdelmalek Sellal vient d'annoncer la décision du gouvernement de ne pas revoir la politique salariale», lit-on dans le document.

Ils annoncent leur intention de tenir des «mouvements de protestation à la rentrée sociale pour défendre les acquis des travailleurs et veiller à préserver les libertés individuelles, comme stipulé par l'article 34 de la Constitution». Le président de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation relevant du syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), Belamouri Laghaydh, a indiqué dans une déclaration à l'APS en marge de cette rencontre que les participants à la réunion demanderont au gouvernement de «tempérer les mesures relatives à la retraite, et ce dans l'intérêt général».

Il a souligné que l'ordre du jour de cette réunion prévoit des concertations sur les moyens d'annuler la décision relative à la révision de l'ordonnance n° 97-13 du 31 mai 1997 amendant et complétant la loi no 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite. Le responsable syndical a précisé qu'une lettre va être adressée au Premier ministre Abdelmalek Sellal, dans laquelle les syndicats l'invitent «à organiser une rencontre pour expliquer la vision des syndicats quant aux décisions décisives qui concernent la classe ouvrière». Ils ont décidé de solliciter le président de la République et demandent à rencontrer le Premier ministre Abdelmalek Sellal, pour discuter du dossier relatif à l'âge de départ à la retraite. Parallèlement, un appel a été lancé aux syndicats de la fonction publique et du secteur économique, public et privé, afin de rejoindre cette initiative.

Hocine Adryen



HEURTS À ANNABA

Plusieurs arrestations, des blessés et des dégâts matériels

LE CENTRE-VILLE d'Annaba a vécu samedi une nuit de violence. C'était juste après le ftour de ramadhan, mois de piété et de clémence, lorsque des policiers qui poursuivaient l'opération de délogement des vendeurs illicites qu'ils ont entamée la matinée se heurtèrent dans la rue Ibn Khaldoun, ex-Gambetta, à un refus de ces vendeurs de quitter les lieux. Des scènes de violence éclatèrent tout le long de la rue Ibn Khaldoun jusqu'au Cours de la Révolution. Des jeunes en colère, venus des quartiers périphériques de la ville et des banlieues d'Annaba, ont saccagé plusieurs boutiques et magasins et jeté des pierres à la face des policiers qui tentaient de les disperser. La colère des jeunes vendeurs illicites, qui a augmenté d'un cran au fil de la nuit, a poussé les policiers à utiliser les bombes lacrymogènes et les balles en caoutchouc. Ces émeutes, qui se sont poursuivies tard dans la nuit, se sont soldées par des blessures occasionnées à plusieurs personnes, dont 13 policiers, sans parler de l'incommodation de plus d'une dizaine d'autres à cause du gaz lacrymogène et de la panique qui s'est emparée des piétons sortis en cette fin de mois de ramadhan pour effectuer des achats de vêtements de l'Aïd pour leurs enfants. Pas moins de 20 individus parmi les manifestants ont été arrêtés et seront présentés dans la journée au procureur de la République du tribunal d'Annaba, selon une source policière. Par ailleurs, un lot d'armes blanches prohibées a été saisi en plus de plus de 200 charrettes de fruits et légumes et tables de diverses marchandises dans le cadre de cette opération d'éradication du commerce illicite. Malgré la création de marchés de proximité, l'intensité de l'activité commerçante informelle n'a pas baissé d'un iota dans la ville d'Annaba qui reçoit quotidiennement, du matin jusqu'au soir, un flux important de jeunes des communes et des wilayas périphériques pour s'adonner à la vente à la sauvette au niveau des axes stratégiques de la ville. Ce phénomène tend à s'inscrire dans la durée tant que l'investissement productif, créateur de richesses et d'emploi, reste au point mort. **N. C.**

CONCOURS DE RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS

L'annonce des résultats aujourd'hui

LA MINISTRE de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, a indiqué hier que l'annonce des résultats de l'épreuve écrite du concours de recrutements des enseignants aura lieu aujourd'hui : «L'annonce des résultats de l'épreuve écrite du concours de recrutement des enseignants aura lieu demain lundi, comme je l'ai promis», a déclaré la ministre. Elle a ajouté que les lauréats pourront retirer leurs convocations pour l'épreuve orale qui aura lieu les 2 et 3 juillet prochain, alors que les résultats finaux seront connus le 7 juillet. Concernant la date de l'épreuve orale, Mme Benghebrit a précisé que ce choix a été fait pour permettre aux lauréats de retirer leurs convocations et pour préparer l'ensemble des centres où auront lieu les entretiens. La ministre a annoncé, par ailleurs, d'autres concours de recrutement touchant certains corps en relation avec l'éducation nationale. A noter que plus de 28 000 postes d'enseignement, tous cycles confondus, sont prévus au titre de l'année scolaire 2016-2017. A une question sur le déroulement des corrections du baccalauréat 2016 dans ses deux sessions (initiale et partielle), la ministre a indiqué que les corrections ont débuté et que la corporation reste mobilisée jusqu'à l'annonce des résultats, prévue le 15 juillet prochain.

BÉJAÏA

Remise d'attestations d'alphabétisation en tamazight à 238 apprenants

DES ATTESTATIONS d'alphabétisation ont été remises, samedi soir à Béjaïa, à un premier groupe d'apprenants adultes en tamazight, comprenant 238 élèves répartis en 13 sections et 9 wilayas.
Les récipiendaires ont été honorés à l'issue d'une soirée conviviale et artistique, organisée au théâtre régional Abdelmalek-Bouguermouh, en présence de Si El-Hachemi Assad, secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), de Aïcha Barki, présidente de l'Association nationale de lutte contre l'analphabétisme «Iqra» ainsi que des autorités locales.
Ce groupe, premier du genre au niveau national, représente un lot d'apprenants méritants ayant satisfait aux critères d'évaluation mis en place, par le HCA et l'association Iqraa, initiateurs de l'expérience, et qui ouvre la voie à son élargissement dès la rentrée prochaine.
«Nous allons augmenter le nombre d'enseignants et favoriser la mise en place de sections partout là ou la demande sociale est patente», a indiqué Si El-Hachemi Assad, qui ambitionne, d'ores et déjà, de créer des classes dans toutes les maisons de la culture à l'échelle nationale.
M. Assad néanmoins a tenu à souligner le caractère graduel de cette expérience qui entre dans le cadre de la généralisation de la langue amazighe, menée du reste, a-t-il noté, sur plusieurs plans et confortée dans sa mise en œuvre par son institutionnalisation constitutionnelle. A ce titre, il a souligné l'importance de l'implication de l'Office national d'alphabétisation dans ce dispositif, en partenariat avec le HCA et Iqraa d'une part, et celui de l'amendement de la loi d'orientation de l'éducation, d'autre part, notamment son adaptation à la nouvelle donne constitutionnelle qui fait du tamazight une langue nationale et officielle.
La remise des attestations s'est déroulée dans un cadre convivial et festif, l'occasion ayant donné lieu à une soirée artistique et culturelle où poésie et musique se sont alternées durant toute la soirée, animée essentiellement en hommage au chanteur et poète kabyle Matoub Lounès, victime d'un acte terroriste il y a 18 ans.

N. B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

7 morts et 36 blessés en une journée

SEPT PERSONNES ont trouvé la mort et 36 autres ont été blessées dans 22 accidents de la route survenus durant la journée de samedi dans 19 wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la Gendarmerie nationale.
Les wilayas concernées par les accidents les plus graves, selon la même source, sont Djelfa, qui déplore 2 morts, Aïn Defla et Tindouf (1 mort et 2 blessés chacune), Adrar, (1 décès et 8 blessés), Skikda et Tissemsilt, (1 décès chacune).
Ces accidents ont engendré des dégâts matériels importants à 26 moyens de locomotion impliqués, selon la même source.

S. N.

APRÈS LE TRANSPORT DES ÉTUDIANTS

Tahkout s'attaque à l'agriculture et à l'industrie automobile

Après avoir fait fortune grâce au transport des étudiants, le richissime Mahieddine Tahkout s'aventure sur de nouveaux créneaux. Tahkout Manufacturing Co et Filahia Djazairia (L'Agricole algérienne) sont les nouvelles sociétés de l'empire Tahkout, qui vient de sortir la faucille et le marteau dans le secteur agricole et celui de l'industrie automobile. Deux secteurs économiques qui s'ajoutent aux transports des étudiants et aux taxis.



L'empire Tahkout, après avoir investi le transport des étudiants il y a des années, vient de créer une nouvelle entreprise appelée Tahkout Manufacturing Co, spécialement dédiée à la fabrication des véhicules iraniens en Algérie dans le cadre partenariat avec les Iraniens, d'un nous a révélé une source proche du dossier.
Tout a commencé en mai dernier à l'issue d'un forum d'affaires algéro-iranien tenu à Alger, où les deux parties, Tahkout Mahieddine et les hauts responsables iraniens de la construction automobile Saipa, ont signé un accord ouvrant grand le champ à la fabrication des voitures iraniennes en Algérie. Toujours selon la même source, le « roi des autobus « vient de déposer, avec son fils et ses neveux, les statuts de Tahkout Manufacturing Co, dédiée à la construction automobile de marque iranienne.
Cette structure devrait lui permettre de concrétiser les accords, déjà entamés en mai avec les constructeurs iraniens Iran Khodro et Saipa, pour monter en Algérie des véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé et fabriquer des pièces détachées. Deux wilayas, Relizane et Alger, ont été choisies pour l'implantation de deux usines de fabrication de véhicules légers iraniens et de pièces détachées dans le cadre de ce partenariat algéro-iranien.
Mahieddine Tahkout protège ainsi sa très rentable affaire d'importation automobile, Cima Motors, suite aux mesures draconiennes prises par le gouvernement envers les concessionnaires automobiles en activité en Algérie.
En effet, dès 2017, l'Etat algérien obligera les concessionnaires à investir dans des activités industrielles liées à l'automobile. Très vigilant et soucieux de l'avenir de Cima Motors, le richissime Tahkout a choisi la sagesse en activant l'accord avec le constructeur iranien Saipa pour éviter les pires sanctions à l'horizon 2017. Ce n'est pas tout, l'empire Tahkout s'étendra bientôt à l'agriculture, a ajouté notre source bien informée. Un autre de ses fils s'est associé à ses cousins et à son oncle pour créer une autre société, Filahia Djazaïria (L'Agricole algérienne), dédiée à l'agriculture intensive et au stockage des céréales, a expliqué la même source.
En choisissant les Iraniens, après une éclipse de plus de huit ans pour de multiples raisons, les hommes d'affaires algériens commencent à s'intéresser au partenariat avec les Perses. Ils ont décidé de s'engager davantage avec les hommes d'affaires iraniens pour des accords très rentables et surtout pour booster leurs chiffres d'affaires, dans la mesure où l'Etat a décidé de s'orienter vers l'économie diversifiée loin des hydrocarbures, et ce suite à l'effondrement des prix du baril de pétrole sur le marché international.

Sofiane Abi

PÉNÉTRANTE AUTOROUTIÈRE DE BÉJAÏA

La livraison partielle prévue le 20 août prochain

LE PROJET de réalisation de la pénétrante constitue l'un des chevaux de bataille du wali, qui ne cesse d'effectuer, chaque mois des visites d'inspection sur tous les chantiers afin d'évaluer le taux d'avancement des travaux et surtout intervenir, en cas de difficultés pour lever les contraintes afin que le projet soit remis dans les délais requis. Le wali s'est en effet engagé à délivrer au moins 50 km de ce grand projet le 20 août prochain, alors que le reste le sera le 1er novembre prochain.
Ce projet est, soulignons-le, très attendu par les usagers et les industriels de la région qui souffrent des innombrables et interminables bouchons de la RN 26. Justement, lors de sa dernière visite aux chantiers de la pénétrante, ces derniers jours, le wali a été saisi par les responsables de l'entreprise CRCC à propos des difficultés financières dues au non-versement de ses honoraires.
Chose qui a été réglée par le premier responsable de la wilaya qui est intervenu, à ce sujet, auprès du ministère des Travaux publics.
Rappelons que les ossements du martyr de la Révolution Mohand Abbas d'Aït R'zine (tombé au champ d'honneur en 1959), dont la tombe se trouve sur le tracé de la pénétrante, ont été transférés vers une tombe loin de ce grand chantier, comme promis par le wali lors d'une cérémonie digne de ce nom et à la hauteur de ce révolutionnaire connu dans la région».
Le wali a par ailleurs appelé les fournisseurs des chantiers à subvenir aux besoins exprimés par l'entreprise chinoise CRCC en matériaux à temps. Concernant les produits pétroliers (bitume, carburants etc.), la société est approvisionnée par NAFTAL, et ce «suite à l'intervention du wali», précise la cellule de communication de la wilaya, qui fait observer que «le wali a entamé son déplacement à partir de la section d'Ahnif, où le wali de Bouira l'a rejoint».
«Les travaux avancent de manière satisfaisante. Toutes les contraintes et les emprises ont été levées définitivement», souligne la même source.
Lors de son dernier déplacement, le premier responsable de la wilaya a instruit les directeurs de la SDE et de l'hydraulique de veiller au bon déroulement du transfert des réseaux restants et d'accélérer les travaux dans ce sens.
Une présentation concernant l'échangeur d'Akbou devait être présentée à la population hier, à la commune d'Ouzellaguen.
Le wali a préféré laisser les techniciens décider des lieux d'implantation des échangeurs dans des lieux adéquats.

N. Bensalem

REBONDISSEMENT DANS L'AFFAIRE DU BOURREAU DE LA CITÉ DE LAÂQIBA

La Cour suprême rejette le pourvoi en cassation

Les juges de la chambre d'accusation de la Cour suprême ont rejeté, dernièrement, le pourvoi en cassation introduit par les avocats de la défense, constitués au profit du bourreau de la cité de Laâqiba, concernant l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger. En effet, les magistrats de la plus haute instance judiciaire ont jugé que les chefs d'inculpation retenus à l'encontre du présumé auteur sont fondés, notamment en ce qui concerne l'intention criminelle.

Les mêmes juges ont par ailleurs estimé que l'inculpé jouissait de toutes ses facultés, entre autres mentales, au moment des faits et qu'il n'y a nullement lieu de parler de démence dans cette affaire. Pour rappel, le président du tribunal criminel d'Alger, Abdenour Amrani, a renvoyé, en avril dernier, le procès tant attendu du bourreau et sanguinaire répondant aux initiales de Ch. Kh.

Le mis en cause est poursuivi pour avoir assassiné trois personnes, un voisin, un nouveau-né, qui n'est que sa propre progéniture, et un policier. Son avocat a sollicité un délai pour pouvoir préparer sa plaidoirie. Appelé à la barre, le bourreau s'est levé et a lancé sans hésitation aucune, à l'attention du juge en charge du dossier, que ses avocats ont introduit un pourvoi en cassation concernant l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger quant aux griefs retenus contre lui, notamment en ce qui concerne les homicides volontaires avec préméditation et le guet-apens.

Le mis en cause estime que les accusations portées à son encontre ne reposent sur aucune preuve légale !

Cette regrettable affaire, qui a mis en émoi toute la population du quartier de Laâqiba, a drainé une foule nombreuse dans la salle 2 du palais de la Justice où



devait se dérouler le procès.

Pour rappel, le locataire de l'établissement pénitentiaire d'El-Harrach a avoué, trois jours après son interpellation et son arrestation par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Hussein Dey, soit le 14 avril 2014, tous les faits qui lui étaient reprochés.

Il a tout d'abord reconnu avoir mis fin aux jours d'un ancien élément de la police judiciaire de la sûreté d'Alger, dont le corps a été retrouvé décapité, incinéré et abandonné dans l'enceinte même du cimetière El-Kobaihia de Rouiba. Il a ensuite reconnu, au cours de son interrogatoire, être à l'origine de deux autres crimes abominables, perpétrés cette fois-ci en plein cœur du quartier populaire de Mohamed-Belouizdad (ex-Belcourt).

Le mis en cause est issu d'une famille riche et très connue à la cité de Laâqiba. Il gérait, de manière illégale et anarchique, un parking situé à l'ancien siège de la société Coca-Cola.

Pour rappel, ce parking a été récupéré et transformé par la commune de Belouizdad dans le cadre de l'emploi des jeunes.

Le mis en cause répondant aux initiales de Kh. Ch., la trentaine à peine entamée, mariée et père de deux enfants, étudiant à la faculté des sciences juridiques et administratives de Ben Aknoun et sans antécédents judiciaires, n'a pu tenir face au professionnalisme des éléments de la police judiciaire de la sûreté d'Hussein Dey.

Les investigateurs ont en effet réussi, grâce à une enquête minutieuse de quelques jours seulement, basée sur des informations parvenues à leur service, à identifier le présumé auteur.

Ce dernier a donc fini par reconnaître tous les faits qui lui étaient reprochés lors de l'enquête préliminaire concernant l'assassinat du policier, le frère du chanteur Sid-Ali Dziri.

Il a donc reconnu avoir assené plusieurs coups de couteau à sa victime avant de décider de se débarrasser définitivement du corps en le coupant en petits morceaux avant de le brûler, car la victime lui faisait du chantage, exigeant de lui des sommes faramineuses contre son silence sur les deux autres crimes commis. Selon des renseignements concordants, le mis en cause a d'abord avoué aux enquêteurs avoir assassiné sa propre progéniture, qu'il a eu de manière illégale avec une jeune fille qui souffrait de troubles psychiatriques.

A propos de cet acte ignoble, le présumé auteur, qui a été déféré devant le procureur de la République du tribunal d'Alger – celui-ci a demandé au juge d'instruction l'ouverture d'une enquête judiciaire – a dévoilé aux enquêteurs l'endroit où était enterré le nouveau-né. « Je l'ai étranglé puis enterré dans l'enceinte de l'ancien siège de la société Coca-Cola… » , a-t-il dit. Il a par ailleurs reconnu avoir assassiné et enterré, au même endroit, un voisin, porté disparu depuis plus de deux mois, suite à un litige financier qui les opposait. La victime travaillait avec lui et était même très proche de lui. Le mis en cause jetait des regards évasifs vers son épouse qui le soutenait au fond de la salle d'audience.

Redouane Hannachi

TIZI OUZOU

Le problème d'eau dans la commune d'Illiltène persiste

QUI VEUT allumer le feu de la fitna dans la commune d'Illiltène ? Ce questionnement n'est nullement dicté par un caprice littéraire, car tout laisse apparaître effectivement une piste suggérant fortement l'existence et l'activité d'un cercle occulte œuvrant dans le sens à faire perdurer le conflit entre les habitants de quatre villages de cette commune s'accoudant fortement à la montagne du Djurdjura, en l'occurrence Azrou, Tifilkout, Iguefeline et Taghzout. (Voir nos éditions n° 5505 du 19 juin 2016 et n° 5507 du 21 juin 2016).

Au cours de la journée du 19 juin, devons-nous rappeler, le wali brahim Merred, qui a réuni autour de la table les représentants de ces quatre villages, le directeur de ressources en eau de la wilaya, le directeur de l'unité ADE, un représentant d'un bureau d'études techniques et le président de l'APC d'Illiltène, a trouvé une solution définitive au problème qui perdurait depuis plusieurs décennies, à savoir la remise en marche du répartiteur d'eau, en panne depuis longtemps, pour assurer la répartition de l'eau de façon équitable, et ce en attendant le captage des sources communales existantes et la construction de réservoirs en nombre suffisant à l'effet de réceptionner les eaux de toutes les sources captées pour ensuite pouvoir alimenter tous les foyers concernés.

A préciser qu'en raison de sa situation géographique, la commune d'Illiltène est typiquement hydrique. Cela veut dire qu'avec le captage de toutes ses sources et la construction de réservoirs en nombre et en dimension voulus, les habitants de ces villages auront de l'eau potable en abondance.

Il se trouve, hélas, que la première consigne de Brahim Merred, pourtant applaudie à l'unanimité des présents lors de la réunion du 19 de ce mois, n'a pas été respectée.

Le wali avait bel et bien insisté sur la réparation du répartiteur et surtout pour procéder à la distribution de l'eau existante d'une façon équitable. En effet, la non-exécution du plan du wali a provoqué jeudi dernier la fermeture des sièges de l'APC d'Illiltène et de la daïra d'Iferhounène.

Ces deux fermetures ont été effectuées par les habitants du village Tifilkout, car ce sont eux qui se sont sentis les plus désavantagés.

Toutefois, la manifestation s'est déroulée dans le calme. Les gendarmes, mobilisés pour éviter tout risque de débordement, ont joué la carte de l'apaisement. Toutefois, selon des sources proches de ce dossier, le risque de confrontation entre les habitants de ces quatre villages est réel. Par ailleurs, l'appartenance de cette unique fontaine desservant ces villages antagonistes n'est pas réellement connue. Chaque village la revendique. La solution est sans doute un plan d'eau d'une urgence absolue, comme l'a si bien noté le wali.

De notre bureau, Saïd Tissegouine



BÉNI M'LICKÈCHE

400 couffins distribués aux nécessiteux

L'APC d'Ath M'likèche (Tazmalt) n'a pas oublié ses nécessiteux. Elle a distribué plus de 400 couffins alimentaires durant ce mois sacré de ramadhan. « Nous avons reçu 270 couffins de la direction de l'action sociale de wilaya, 80 kits d'une entreprise d'Aokas et 20 autres couffins de l'association de Sidi El-Moufek» , nous a dit hier le président de l'APC, M. Oubelaïd.

Pour sa part, le comité local du Croissant rouge Algérienne (CRA) a distribué 39 kits alimentaires mais, « de façon aléatoire» , ajoute notre interlocuteur qui précise que « la commune n'a pas ouvert de restaurant Rahma cette année» .

Au sujet du projet de raccordement en gaz naturel, le P/APC a souligné que celui-ci est réparti en trois lots, que les travaux avancent bien et que l'entreprise est à féliciter» , en réponse à une association locale qui a soulevé des carences, notamment le bâclage dans certains travaux et l'absence d'alimentation en électricité de 20 maisons ainsi que l'oubli de certains domiciles, et ce en dépit des correspondances adressées à la SDE et aux autorités concernées.

Selon lui, « la cadence de travail a diminué durant ce mois de ramadhan mais les travaux vont reprendre après l'Aïd» . « Pour ce qui est du gaz de ville, ce sont 3 200 foyers suis seront touchés par ce projet» , a-t-il dit.

Concernant l'éclairage public, le P/APC a estimé que « les villages Amariaâ, Ath Yahia, Iboubouchen et Tinsouine sont bien éclairés, contrairement à ce qui se dit» , précisant que la remise en état se fera une fois les chantiers finis, comme mentionné dans les contrats» .

Il a souligné aussi que des écrits ont été envoyés au wali qui a mis en demeure une entreprise, laquelle a enfin amélioré la cadence de travail.

Pour des citoyens, « l'entretien du CW 07 est en attente depuis deux années. Des avaloirs sont endommagés et ne sont pas réparés» .

A ce sujet, le P/APC a nuancé la plainte des citoyens considérant qu' « elle est exagérée puisque tout est pris en charge» . Et d'ajouter: « J'ai fait ce qu'il y a à faire et ce que j'ai pu» , accusant certaines personnes de vouloir « semer la zizanie» .

N. B.

TRAFIC DE DROGUE À BÉJAÏA

41 kg saisis en six mois

PAS MOINS de 41 kg de drogue en tout genre ont été saisis durant les six premiers mois de l'année en cours.

Les chiffres ont été rendus publics hier par le chargé de communication de la sûreté de wilaya, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la drogue. Il a été enregistré au total 79 affaires liées au trafic et à la consommation de drogue impliquant 197 personnes, dont la majorité a été écrouée. A titre comparatif, 36 kg de kif ont été saisis durant la même période de l'année 2015, impliquant 162 individus dans 64 affaires.

N. B.

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK:

true
-1
false
0
-null-
-null-
-null-
-null-
0.0
0.0
0.0
0.0